

LA COMPRÉHENSION ET L'INTÉGRATION DES QUESTIONS ÉCOLOGIQUES
DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

QUELS ÉLÉMENTS SONT CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE MON TERRITOIRE ?



La Trame verte et bleue est un ensemble de milieux naturels et semi-naturels interconnectés entre eux en réseau. Elle répond à un enjeu de conservation de la biodiversité en intégrant les problématiques écologiques dans une démarche territoriale. Elle permet non seulement de conserver des espaces naturels remarquables pour la flore et la faune, mais également de préserver les espaces naturels « ordinaires »

qui favorisent la connectivité entre sites remarquables.

Lancée par les lois Grenelle, la démarche Trame verte et bleue se décline dans les documents d'urbanisme. Ceux-ci prennent en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et en affinent les résultats.

Un cadrage national

Directement issu des réflexions de l'écologie du paysage, le réseau écologique est un concept qui vise à apporter des réponses aux problèmes de la fragmentation et de l'isolement des milieux par l'urbanisation et les activités humaines.

Initiée en 1995, la stratégie européenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère est un des premiers textes internationaux à expliciter clairement le concept de réseau écologique et vise à mettre en place un Réseau Écologique Paneuropéen (REP). Les 55 pays ayant signé la stratégie se sont engagés à contribuer au REP d'ici 2015.

A travers le Grenelle de l'environnement, la France s'est lancée dans la réflexion sur les réseaux écologiques, rapidement dénommée « Trame verte et bleue ». Elle a fait le choix d'une approche qui définit des espaces contribuant au fonctionnement écologique. Ceux-ci sont identifiés dans les orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (voir ci-contre).

Réservoir de biodiversité : Il s'agit des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. Le guide national définit les espaces qui doivent être considérés comme réservoirs (tout espace protégé par la loi: réserve naturelle, APB...) et ceux dont l'intégration doit être évaluée au cas par cas (Natura 2000, site classé...).

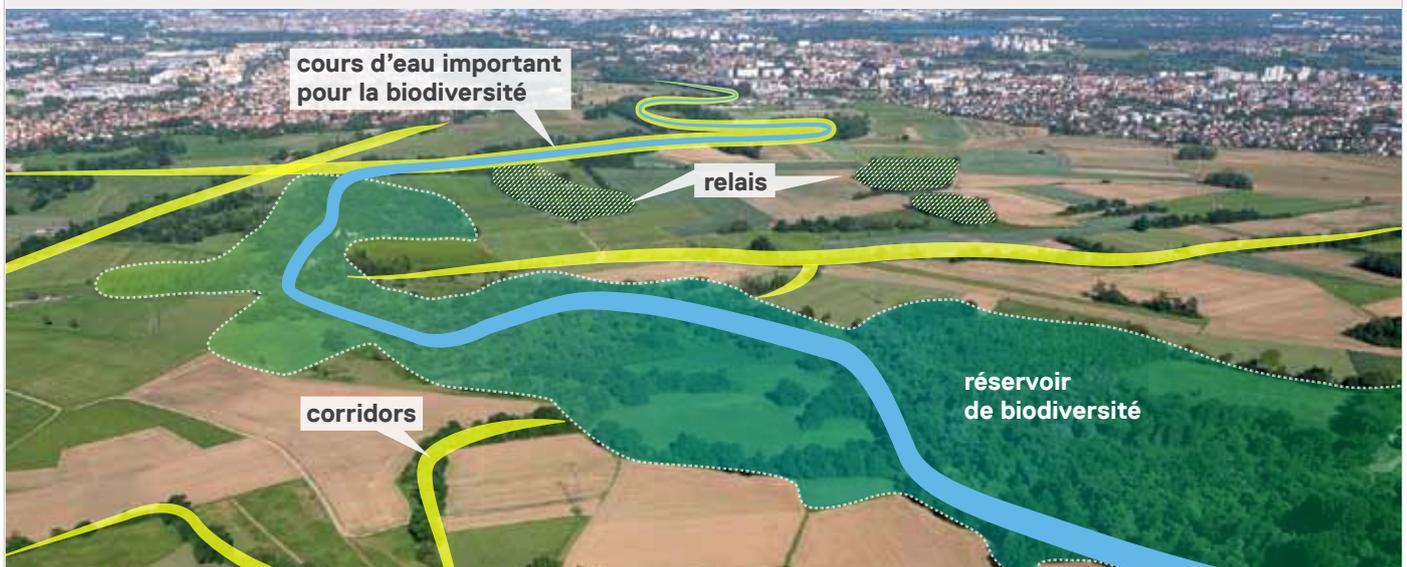
Corridor écologique : Il s'agit de la voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité entre eux. Cette liaison fonctionnelle permet la circulation quotidienne, la dispersion et la migration des espèces.

Le guide national laisse aux porteurs de projet la liberté quant à la déclinaison des corridors sur les territoires. Problématique spécifique, les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors pour les poissons. Aussi s'appliquent à ces espaces à la fois des règles de protection, en tant que milieux naturels, et des obligations de restauration de la continuité écologique.

Continuités écologiques : Il s'agit des éléments du maillage constitutifs de la Trame verte et bleue. Cette expression correspond à l'ensemble des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des cours d'eau d'intérêt.

Pour en savoir plus : Guide National Comop TVB n°2 : <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation-outils/outils-methodes/productions-comite-operationnel-trame-verte-bleue-issu-grenelle>

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE - Source : ADEUS, 2013



JURIDIQUE

Deux niveaux supra à prendre en compte dans les documents d'urbanisme :

- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Elles précisent le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales et identifient les enjeux nationaux et transfrontaliers sous la forme de guides nationaux et de décrets ;

- Des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui prennent en compte les orientations nationales, élaborés conjointement par l'Etat et la Région. Outre la présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, le schéma cartographie la Trame verte et bleue à l'échelle de la région. Plus généralement, il contient les mesures contractuelles permettant de façon privilégiée la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.

Dans la pratique, de nombreux choix d'approches...

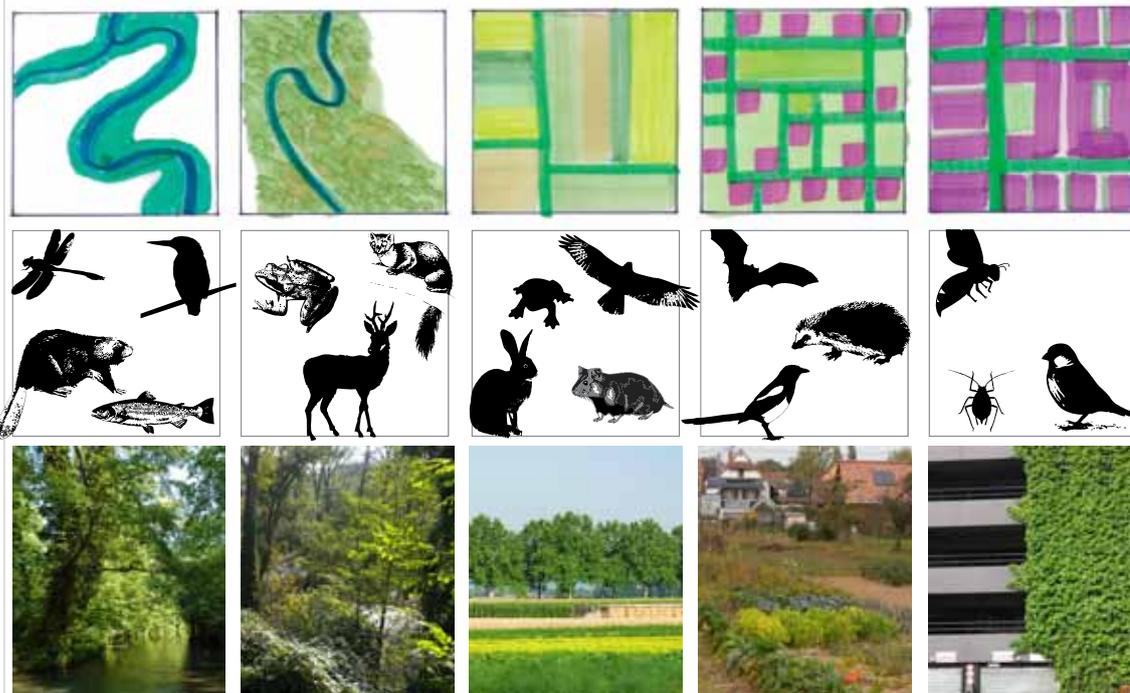
Une réflexion nécessaire

Dans l'état initial de l'environnement, une phase de réflexion préalable doit permettre d'établir une compréhension globale des enjeux du réseau écologique du territoire : quels milieux existent et cherche-t-on à relier ? A quelles espèces vont servir les continuités préservées ? Quels espaces de mon territoire sont utiles à la Trame verte et bleue ?

Pour cela, une analyse de la biodiversité locale et des entités éco-paysagères est indispensable afin de poser les enjeux.

Cette étape doit aussi permettre de replacer le territoire dans une vision plus large et de prendre connaissance des éléments de Trame verte et bleue définis dans les territoires voisins.

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS TOUS SES ÉTATS : UNE DIVERSITÉ DE MILIEUX ET D'ESPÈCES



EXEMPLE :

UNE APPRÉHENSION GLOBALE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, L'INVERSION DU REGARD SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG

Démarche initiée par le SCoT de Montpellier, il s'agit de renverser la perspective habituelle des documents d'urbanisme en considérant d'abord les espaces non bâtis pour définir le socle agricole et naturel du territoire et ensuite les espaces disponibles pour l'urbanisation.



Source : ADEUS

QUELS ÉLÉMENTS SONT CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE MON TERRITOIRE ?

Une construction technique

L'identification du réseau écologique peut se décliner techniquement sous la forme d'étapes diverses comme :

- l'identification des réservoirs écologiques,
- la détermination des corridors écologiques,
- la caractérisation des menaces et faiblesses du réseau (détérioration, obstacles...),
- le croisement de la Trame verte et bleue avec les autres thématiques du diagnostic et les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Pour mener à bien ces travaux, des méthodes nombreuses et variées existent et peuvent être choisies en fonction du contexte écologique local et des ressources et données disponibles. Il peut s'agir d'une modélisation grâce à un SIG, d'interprétation visuelle, ou d'enquêtes participatives pour récolter des éléments de connaissances (observatoire participatif des Papillons de Jardins...), etc.

Ce travail doit également replacer le territoire dans son contexte environnant et prendre en compte les travaux des territoires voisins pour obtenir une

cohérence du réseau écologique à une échelle supérieure. On pourra par exemple travailler dans un rectangle dans lequel s'inscrit une zone tampon de x km autour des limites administratives – ou prendre une zone tampon d'une commune autour des communes étudiées.

Notons que le travail est réalisé en l'état des connaissances actuelles. Celui-ci sera ensuite enrichi grâce aux nouvelles connaissances et aux politiques « biodiversité » des collectivités. A terme, cette évolution pourra être intégrée dans la révision des documents d'urbanisme.

EXEMPLE :

LE SCOT DE CAEN MÉTROPOLÉ, UNE APPROCHE STRUCTURELLE PAR AFFINITÉ DES MILIEUX

Source : La trame verte & bleue du territoire de Caen-Métropole, avril 2010 http://www.caen-metropole.fr/web/images/editeur/fichier2_20100422_etudeTVB_AUCAME.pdf

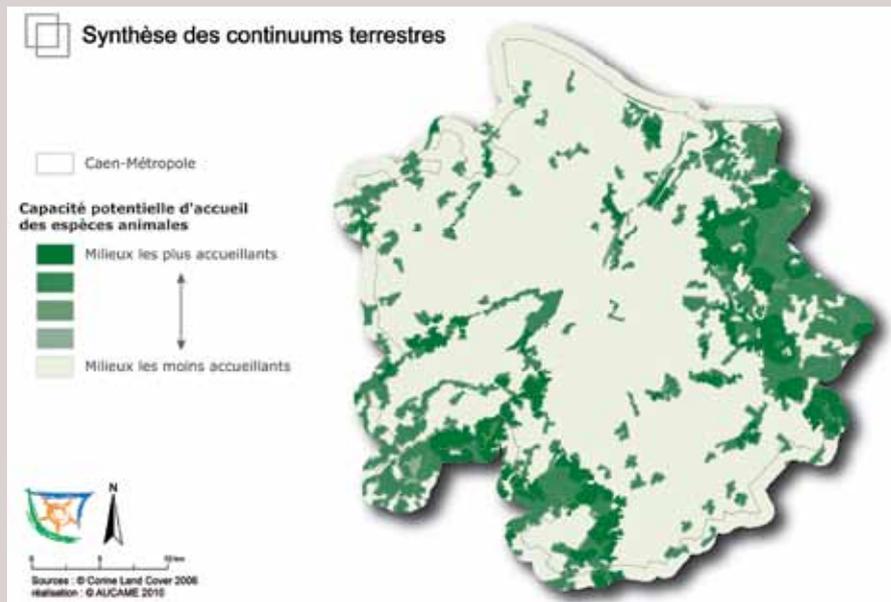
La méthodologie mise en place est relativement complexe et complète. Elle repose sur le postulat suivant : « à l'échelle d'un territoire de SCOT, la faune fréquente des milieux préférentiels en fonction de ses besoins et évite les milieux anthropisés ». Tous ces milieux sont classés par ordre d'importance en fonction de deux critères :

- la probabilité de présence de l'espèce (ou potentialité d'accueil du milieu vis-à-vis d'un cortège d'espèces) qui peut affectionner le milieu pour s'y nourrir, se reposer ou se reproduire ;
- la facilité de l'espèce à se déplacer à travers ce milieu.

Après définition des milieux « remarquables » où vivent et se développent la faune et la flore, une analyse de l'occupation du sol est effectuée à partir de Corine Land Cover. Sont retenues ici certaines typologies d'occupation du sol dans une zone tampon définie autour des milieux remarquables. Les milieux sélectionnés sont jugés « très accueillants pour la faune » et constitutifs de la Trame

verte et bleue. La démarche est répétée en changeant l'épaisseur de la zone tampon.

La carte obtenue rend compte d'une capacité potentielle d'accueil de la faune en fonction de l'occupation du sol. Dans la suite de la démarche, cette carte a servi de base pour dessiner « à la main » les grandes continuités écologiques du territoire.



Région Alsace
1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG
Réfèrent : Clara Jezewski-Bec



DREAL Alsace
2 route d'Oberhausbergen
67070 STRASBOURG
Réfèrent : Philippe Meyour



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, directrice générale de l'ADEUS**
Équipe projet : **Anais Gsell-Epailly (chef de projet), Valentine Ruff, Maryline Roussette**
Photos : **Sylvie Blaison** - Mise en page : **Sophie Monnin**
© ADEUS - Septembre 2013
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org